

DEPENALISATION DU STATIONNEMENT SUR VOIRIE COMMUNALE

Depuis le 1er janvier 2018, la réforme du stationnement payant est en vigueur.

Le stationnement payant sur la commune de LA FLOTTE est défini comme suit :

	PARKINGS	PAYANT (dimanches et jours fériés compris)	TARIFS (condition de gratuité sur horodateur)
ZONE 1	Place de Verdun Cours Félix Faure Avenue de la Plage rue du Rivage Parking de l'Arnairaud OUEST rue Montcereau	1er avril au 30 septembre 09H00/19H00	30 min gratuites 1 fois par 1/2 journée puis : 30 min : 0,5 € 01H00 : 1,20 € 01H30 : 2,00 € 02H00 : 3,00 € 02H30 : 30,00 €
ZONE 2	Quai de Sénac EST	1er avril au 30 septembre 09H00/19H00	20 min gratuites 1 fois par 1/2 journée puis : 30 min : 3,00 € 01H10 : 30,00 €
ZONE 3	Parking de la Clavette Parking Sainte Catherine Parking de la Sauzaie Parking Eugène Chauffour Parking Arnairaud EST	1er juillet au 31 août 09H00/19H00	1H00 gratuite 1 fois par jour puis : 02H00 : 1,00 € 03H00 : 2,00 € 04H00 : 3,00 € 05H00 : 30,00 €
ZONE 4	Square du 11 novembre rue Camille Magué	1er avril au 30 septembre 09H00/19H00 et 1er octobre au 31 mars 09H00/13H00	30 min gratuites 1 fois par 1/2 journée puis : 30 min : 0,5 € 01H00 : 1,20 € 01H30 : 2,00 € 02H00 : 3,00 € 02H30 : 30,00 €

Dorénavant, avec la réforme, tout contrevenant pour non paiement des tarifs devra s'acquitter d'un Forfait Post-Stationnement (FPS). Ce FPS correspond au montant le plus élevé de la durée de stationnement sur les places payantes de la commune. Le conseil municipal, après délibération, a fixé le montant du FPS à 30 €.

Exemples :

1/ Vous êtes stationné Square du 11 novembre, vous ne payez pas votre stationnement. Vous êtes redevable du FPS d'un montant de 30 €. Une information sera apposée sur votre véhicule par la Police Municipale. Vous recevrez un avis de paiement à régler sous 3 mois (les modalités de paiement seront notifiées sur celui-ci).

2/ Vous êtes stationné Square du 11 novembre à 9H00, vous payez pour 1H00 (soit 1.20 €). La police municipale effectue un contrôle à 10H30. Vous avez dépassé votre heure de stationnement, vous êtes donc redevable du montant du FPS (30 €) duquel sera déduit le montant déjà versé à l'horodateur. Vous recevrez donc un avis de contravention de 28.80 €.
(soit 30 € -1.20 € = 28.80 €).

3/ Vous êtes stationné Square du 11 novembre à 9H00, vous payez pour 1H00 (soit 1.20 €). La police municipale effectue un contrôle à 12H30. Vous avez dépassé votre heure de stationnement ainsi que la durée limitée de stationnement. Vous êtes redevable du FPS d'un montant de 30 €.

Le **paiement du FPS s'effectue dans un délai de 3 mois** après la notification de l'avis de paiement.

L'usager qui souhaite contester un Forfait Post-Stationnement (FPS) doit introduire un **Recours Administratif Préalable Obligatoire (RAPO) dans un délai maximum d'un mois** suivant la date de notification de l'avis de paiement du Forfait Post-Stationnement (FPS).

L'examen du RAPO est effectué dans un délai d'un mois suivant la date de réception du recours. Le silence de l'autorité compétente au-delà de ce délai vaut rejet de votre recours.

Ce Recours Administratif Préalable Obligatoire (RAPO) doit être envoyé par lettre recommandée avec accusé de réception à :
Police Municipale - Mairie de LA FLOTTE - B.P. 50033 - 25 cours Félix Faure 17630 LA FLOTTE.
Les modalités d'établissement du recours figurent sur l'avis de paiement du Forfait Post-Stationnement (FPS).

Le **FPS est recouvré de manière forcée si celui-ci n'a pas été acquitté au terme du délai de 3 mois à compter de sa notification**, sur la base d'un titre exécutoire émis par l'Agence Nationale de Traitement Automatisée des Infractions (ANTAI), agissant en tant qu'ordonnateur de l'Etat. Le montant du FPS initial sera **majoré de 50 €**.

ABONNEMENTS

L'acquiescement du droit de stationnement peut se faire par le règlement d'un titre de stationnement délivré par le service de la Police Municipale sis 25 cours Félix Faure 17630 LA FLOTTE dans les conditions définies ci-après :

Durée	Tarif	Valable sur :
6 mois	300 €	Square du 11 novembre Place de Verdun Cours Félix Faure Avenue de la Plage

Durée	Tarif	Valable sur :
2 mois	80 €	Parking de la Clavette Parking Sainte Catherine Parking de la Sauzaie Parking Arnairaud EST
1 mois	40 €	
1 semaine	15 €	

Ayants droit :

- ceux qui sont assujettis à une taxe d'habitation ou foncière
- ceux qui sont assujettis à la contribution foncière des entreprises
- ceux qui produisent un contrat de travail : salariés sur la commune de La Flotte
- ceux qui ont un emplacement attribué par la capitainerie du port de La Flotte

Remise d'une carte d'abonnement pour un seul véhicule

Une seule carte d'abonnement attribuée par riverain, commerçant, salarié, plaisancier

Ne donne pas droit à une place réservée

Documents à fournir selon le cas :

- Taxe d'habitation ou taxe foncière
- Contribution foncière des entreprises
- Contrat de travail
- Quittance pour la location d'un emplacement bateau

PLACES RESERVEES AUX PERSONNES HANDICAPEES

Cours Eugène Chauffour :	4 places
Base Nautique :	3 places
Parking du cimetière :	1 place
Place du Moulin des Sables :	1 place
Parking rue des Courlis :	1 place
Parking Carré Bal Ebat :	1 place
Mail du Suroît :	1 place
Mail de Phillipsburg :	1 place
Parking Sainte Catherine :	3 places
Parking de l'Arnairaud :	1 place
Parking de la Sauzaie :	2 places
Parking du Clos Biret :	3 places
Pace de Verdun :	2 places
Square du 11 Novembre :	2 places
Quai de Sénac "EST" :	1 place
Parking "Tennis" rue du Calvaire :	1 place
Place du Puits Lizet :	1 place
Place Baptiste Bernard :	1 place
Rue du Général Leclerc :	1 place
Rue Gustave Dechézeaux :	1 place
Espace Bel Air :	2 places
Parking de la Clavette :	1 place
Place du Puits Lizet :	1 place
Face au 23, rue Charles Biret :	1 place
Avenue du 8 mai 1945 :	1 place

PARKINGS PUBLICS GRATUITS

- Base Nautique :	130 places
- Parking du cimetière :	15 places
- Espace Bel Air (stade) :	60 places
- Espace Bel Air (extérieur) :	30 places
- Parking rue des Marais :	10 places
- Parking impasse des Marais :	10 places
- Rue Grand Maison :	6 places
- Parking rue de Beauregard :	10 places
- Parking rue du Calvaire :	5 places